

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 7 juillet 2022**

DELIBERATION N°19/2022

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Saint Loubès.

Date de convocation du Comité syndical : 30 juin 2022.

Secrétaire de séance : José MARTIN

Présents à 18h :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie		LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse		AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	×	BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe	×	LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine	×	CHAMPALOU	Karine	×
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	×
FAVRE	Emmanuelle	×	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre	×	SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice	×	SCHOMAECKER	Denise	
ZEFEL	Nathalie		CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	×			
BARRABES	Xavier		DELPONT	André	×
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 15

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 1 (pouvoir de Mme Aubin à Mme Champalou)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20220915-19-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Affichage : 21/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation





Comité Syndical du 12 mai 2022
PROCES VERBAL

PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 6 mai 2022.

Secrétaire de séance : Bernard PAGÈS

Présents à 18h :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	×
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	×	BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe	×	LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	×
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent	×	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	×
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice		SCHOMAECKER	Denise	×
ZEFEL	Nathalie		CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	×			
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	×
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 21

Délégués excusés en cours de séance : 2

(M Zabulon et M Barrabes)

Délégués représentés : 1 (pouvoir de Mme Favre à Mme Bagolle)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants

Information :

Présentation par Hervé Gillé, Sénateur de la Gironde, des éléments clés du rapport d'information alimentation durable et locale - Souveraineté alimentaire
Cf. présentation + plan de propositions

Les remarques sont les suivantes :

Hervé Gillé : Un Plan climat agricole est possible avec la chambre d'agriculture.

Les volets alimentaires sont intéressants à travailler avec la métropole : la métropole a besoin d'une ressource en proximité. La compensation foncière et carbone sera aussi à travailler.

Alain Monget : Le Pôle anime un PAT, on se rend compte de l'intérêt mais aussi de la difficulté de cette démarche collective qui a une grande valeur ajoutée pour le territoire. L'ingénierie est indispensable au regard des demandes des acteurs locaux.

Il est fait référence au CRTE, dans la remontée des projets. Nous avons fléchi cet axe mais nous regrettons que le CRTE soit une coquille peu remplie. Nous nous en expliquons régulièrement avec les présidents de Cdc et les représentants de l'Etat. Nous sommes très déçus de la première année de mise en œuvre du CRTE. Trop rares ont été les projets, sur cette thématique, qui ont été retenus. Il serait intéressant que le CRTE évolue sur le volet transition écologique.

Je suis encore dubitatif sur les règles qui sont appliquées pour les producteurs fermiers en termes de réglementation. Les règles administratives sont très contraignantes.

La restauration collective est un axe fort de notre PAT. Les règles de la commande publique sont un casse-tête et freinent beaucoup de gestionnaires. Il y a des points d'amélioration à trouver.

La démarche agricole doit être partagée par le consommateur.

A l'origine, certains acteurs ne comprenaient pas notre démarche de PAT. Le contexte actuel montre l'intérêt que nous avons eu à nous engager dans cette voie.

La ferme France est un défi pour notre société et j'espère que des positions moins dogmatiques vont être prises pour permettre une alimentation de qualité et de proximité.

José Martin : Une préoccupation majeure est le foncier agricole, pour le développement de l'agriculture alimentaire, particulièrement sur notre territoire qui reste dominé par la viticulture.

Hervé Gillé : Sur la précédente mandature nous attendions une loi foncière. Le foncier est un enjeu considérable. Les conflits d'usage et conflits stratégiques existent. Il faut réorienter le modèle. Il y a deux viticultures en Gironde. Pour certains la polyculture peut être une solution. Des terres en AOC sont aujourd'hui à l'abandon. En fonction des projets d'intérêt public, il faudrait pouvoir avoir des capacités de négociation plus forte.

Xavier Barrabes : 50 % de ce que l'on produit en Europe est jeté avant d'être mis sur le marché. C'est le gaspillage sur quoi il faut travailler. Pour une commune, c'est un choix politique de conserver la fabrication des repas de l'école sur place. Les aides ne sont pas suffisantes au regard du montant d'investissement pour une petite commune de 900 habitants.

Frédéric Maulun : On ne parle pas assez des agriculteurs, il y a une « agriculture bashing » sur les agriculteurs. Il est difficile de trouver des agriculteurs qui souhaitent s'installer.

Aujourd'hui nombre d'agriculteurs ont du mal à vivre car les prix de vente ne permettent pas de couvrir les prix de revient.

Hervé Gillé : La loi Egalim n'a rempli que certains de ses objectifs. Les dispositifs doivent être plus forts et plus longs dans le temps pour sécuriser l'installation ou la reprise d'exploitation. A l'inverse si on favorise trop les nouveaux entrants, il y aura un souci de concurrence avec les agriculteurs déjà installés.

Pour les petites communes, il est intéressant de se regrouper pour améliorer la logistique, la mutualisation d'outils.

Je suis favorable aux éco-conditionnalités des aides, pour d'avantage aider les communes qui s'engagent.

Le président Alain Monget remercie le sénateur Hervé Gillé pour la présentation de ce rapport sénatorial, la qualité et la pertinence du diagnostic posé ainsi que les propositions avancées.

Validation du procès-verbal du Comité syndical du 17 mars 2022
Délib. 13 2022

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- l'approbation du PV.

Validation de la candidature du Cœur Entre-deux-Mers aux fonds Européens territoriaux (Leader – Feder Objectif 5) 2021-2027
Délib. 14 2022

Les remarques sont les suivantes :

Alain Monget salue le travail de l'équipe technique, du GAL et des participants aux ateliers. Cette proposition de candidature correspond parfaitement aux enjeux du territoire, s'inscrit dans la continuité du programme précédent tout en proposant de nouvelles thématiques d'accompagnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de valider les éléments présentés,
- de valider le portage de la candidature par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur Entre-deux-Mers pour le territoire qu'il représente,
- de désigner le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur Entre-deux-Mers en qualité de structure porteuse pour la mise en œuvre du programme européen 2021-2027,
- de valider le contenu de la candidature,
- de valider la stratégie présentée et les conditions de sa mise en œuvre,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Départ de Xavier Barrabes à 19h30

Validation du Contrat de développement et de transitions 2023-2025 avec la Région Nouvelle-Aquitaine
Délib. 15 2022

Les remarques sont les suivantes :

Alain Monget : Si on n'a pas ce contrat on ne peut pas mobiliser les financements de la Région. C'est un document cadre de négociation.

La Région a l'ambition que les projets de la « ruralité » des contrats de territoires puissent à minima représenter **20 %** des soutiens financiers de la politique contractuelle régionale.
20% est également le pourcentage retenu par les Présidents des communautés de communes et du PETR lors de leur réunion du 12 mai 2022.

Francis Wilsius : Je salue l'articulation avec les fonds européens.
L'objectif est d'étudier les possibilités de financement au niveau de la Région.
A la plénière du mois de juin vous serez dans les premiers à passer.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'approuver le contrat de développement et de transitions du Cœur Entre-deux-Mers 2023-2025 joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ce contrat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ajustement du plan de financement stratégique de développement économique Délib. 17 2022

Les remarques sont les suivantes :

Alain Monget rappelle que le Pôle s'appuie sur la mutualisation d'une compétence d'un chargé de mission économique, celui de la Cdc du Créonnais.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention nécessaires pour l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les conventions et devis nécessaires,
- d'autoriser le Président à signer tout autre document relatif à cette opération.

Départ d'Alain Zabulon à 19h42

Budget principal : Mise à jour du barème de remboursement des frais kilométriques - Délib. 18 2022

Budget annexe EDS : Mise à jour du barème de remboursement des frais kilométriques - Délib. 08 2022

Un arrêté du 14 mars 2022 revalorise d'environ 10 % les taux des indemnités kilométriques des agents de la fonction publique qui utilisent leur véhicule personnel à l'occasion de déplacements professionnels, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Les nouvelles grilles sont les suivantes :

- les taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées à l'agent utilisant son véhicule personnel pour les besoins du service :

Types de véhicules	jusqu'à 2000 km	de 2001 à 10000 km	après 10000 km
Véhicules ne dépassant pas 5CV	0,32 euros/km	0,40 euros/km	0,23 euros/km
Véhicules de 6 et 7 CV	0,41 euros/km	0,51 euros/km	0,30 euros/km
Véhicules d'au moins 8 CV	0,45 euros/km	0,55 euros/km	0,32 euros/km

- les taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées à l'agent utilisant, pour les besoins du service, une motocyclette, un vélomoteur ou un autre véhicule à moteur lui appartenant comme suit :

Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm ³)	0,15 euro/km
Vélomoteur et autres véhicules à moteur	0,12 euro/km

- Rappeler que pour les véhicules électriques :

Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

L'utilisation d'un véhicule personnel (article 10 du décret) : Les véhicules présentant une puissance fiscale égale à zéro (ex : certains véhicules électriques) relèvent du barème kilométrique « Véhicule de 5 CV et moins ».

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- d'autoriser l'indemnisation des frais kilométriques lors de l'utilisation du véhicule personnel électrique, lors des trajets temporaires professionnels, sur présentation de justificatifs, selon le barème indiqué ci-dessus,
- de prévoir que cette indemnisation concernera le Président, les Vice-Présidents, le Président du GAL et le Vice-Président du GAL ; pour les réunions de représentation du Pôle Territorial auprès des partenaires (Département, Région, Mairies, Communautés de communes...), les réunions de bureau. Seront exclus de cette indemnisation spécifique les réunions de Comité syndical, Comité de programmation Leader, Comité de pilotage. Indemnisation à partir de la résidence personnelle,
- de prévoir que cette indemnisation concernera tous les agents du PETR (fonctionnaires, contractuels, stagiaires), dans le cadre de leur trajet professionnel (hors trajets domicile-travail) à partir de la résidence administrative,
- de prévoir au budget principal et au budget annexe EDS les crédits correspondants.

Validation du rapport d'activités 2021 du PETR

Délib. 16 2022

Les remarques sont les suivantes :

Alain Monget remercie Lise Capeyron pour la réalisation du rapport d'activités et la synthèse faite au comité syndical. Il remercie également l'ensemble de l'équipe et les élus qui donnent beaucoup de leur temps sur ces sujets complexes.

Il rappelle qu'en 2022 le Pôle n'a pas augmenté la cotisation par habitant alors qu'on lui demande de plus en plus de missions et d'interventions. Nous sommes à disposition des Cdc et des communes pour présenter et expliquer les actions d'accompagnement du Pôle Territorial.

Il indique que le Pôle a un coût de 1600 euros par jour, et qu'en contrepartie les actions portées par le Pôle rapporte par jour 4600 euros de subventions pour le territoire.

Frédéric Maulun : un cabinet s'est présenté comme AMO recherche de financements. Ils demandent pour la veille sur les fonds et sur l'appui au montage de dossiers 15% de la subvention obtenue. L'ingénierie du Pôle est plus avantageuse.

Francis Wilsius félicite le Pôle pour les actions menées. Le travail fait doit être connu, il ne faut pas tenir compte des détracteurs. Cette mutualisation est importante pour le territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider le rapport d'activités 2021 du PETR (budget principal et budget annexe EDS).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à approbation du Comité syndical.

Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (0 abstention) le procès-verbal de la séance du 12 mai 2022 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 7 juillet 2022

Le Président,



Alain MONGET